

Les vols couverts par la réglementation européenne CE 261 sont jusqu'à 70 % plus ponctuels que ceux des États-Unis

- Une nouvelle étude apporte la preuve concluante que la réglementation CE 261 agit comme un puissant moteur d'efficacité opérationnelle et de protection des consommateurs.
- Les vols couverts par la réglementation européenne CE 261 sont jusqu'à 70 % moins susceptibles de subir de longs retards (plus de 3 heures), par rapport aux États-Unis.
- Les résultats démontrent que le mécanisme d'indemnisation prévu par la CE 261 incite efficacement les compagnies aériennes à investir dans la fiabilité et la ponctualité. Ces conclusions contredisent directement les affirmations du secteur.

Paris, 5 novembre 2025.– Une nouvelle étude confirme ce que les voyageurs européens constatent depuis longtemps : la réglementation européenne CE 261 ne protège pas seulement les passagers, elle améliore aussi la fiabilité du transport aérien.

Selon le rapport [*« Les droits des passagers aériens à la croisée des chemins : impact économique de la proposition de réforme du règlement CE 261 »*](#), le marché européen surpasse largement celui des États-Unis en matière de ponctualité et de fiabilité, grâce à un système d'indemnisation qui pousse les compagnies à mieux faire.

L'analyse montre que le mécanisme de compensation prévu par la CE 261 incite efficacement les compagnies aériennes à investir dans la fiabilité. Les résultats contredisent les arguments avancés par certains acteurs du secteur, qui accusent la réglementation actuelle de favoriser les annulations ou de nuire à la concurrence.

Aux États-Unis, où aucune loi comparable n'existe, les passagers subissent **70 % plus de retards majeurs (plus de trois heures) et 20 % plus d'annulations** le jour même qu'en Europe.

Des règles qui protègent les consommateurs et favorisent la ponctualité

« Le système d'indemnisation de la CE 261 combine intelligemment la protection des passagers avec des incitations à la fiabilité pour les compagnies aériennes », explique le Dr Hinnerk Gnutzmann, auteur de l'étude. « Nos données montrent que les compagnies ont réagi positivement à ces incitations, rendant le transport aérien en Europe significativement plus fiable. »

L'analyse met en lumière l'impact concret de ces incitations sur la gestion des perturbations de vols :

- Les passagers européens ont **5 % de chances supplémentaires d'arriver à l'heure**, ce qui représente une amélioration sensible sur des millions de vols.
- Les vols couverts par la CE 261 sont **jusqu'à 70 % moins susceptibles de connaître de longs retards** (plus de trois heures) que ceux opérés aux États-Unis.
- On observe **jusqu'à 66 % de retards majeurs en moins sur les vols court-courriers couverts par la CE 261**.
- La **probabilité d'annulation le jour même est plus de 20 % inférieure** dans l'UE qu'aux États-Unis.

Annulations stratégiques ? Les données contredisent le récit de l'industrie

Le rapport réfute les affirmations du secteur aérien – et même du Conseil européen – selon lesquelles la CE 261 encouragerait les annulations, qualifiant cette hypothèse de « non étayée » par les propres données du Conseil.

Selon cet argument infondé, une compagnie pourrait aisément annuler un vol et remplacer ses passagers sur d'autres avions disposant de sièges libres, rendant les annulations peu coûteuses et simples à gérer.

Si cette hypothèse était correcte, les annulations de dernière minute seraient plus fréquentes. Pourtant, les meilleures données disponibles montrent que le taux d'annulation le jour même dans l'UE est inférieur à celui des États-Unis.

En réalité, **les annulations de dernière minute sont 20 % moins nombreuses en Europe**, preuve que la CE 261 incite à faire voler les avions plutôt qu'à les immobiliser.

« Le fondement de plusieurs propositions de réforme repose sur des hypothèses que les données ne confirment pas, notamment en matière d'annulations », ajoute le Dr Piotr Śpiewanowski. « Lorsque l'on remplace ces suppositions par des résultats observés, la justification d'un relèvement des seuils de compensation s'effondre rapidement. »

Le rapport conclut : « La CE 261 se distingue des autres régimes de droits des passagers. En liant la compensation au retard à l'arrivée finale, la loi évite les manipulations observées dans d'autres modes de transport. »

Déclaration du secteur

Tomasz Pawliszyn, président de l'[APRA](#) et PDG d'AirHelp, déclare :

« Ce rapport confirme ce que des millions de voyageurs européens savent déjà : la CE 261 fonctionne ! Affaiblir cette réglementation, comme le propose aujourd'hui le Conseil

européen, serait un recul pour les consommateurs comme pour le secteur. Lorsque les passagers peuvent compter sur une compensation équitable, les compagnies sont incitées à offrir un meilleur service. C'est une situation gagnant-gagnant. »

À propos du rapport

L'étude « *Air Passenger Rights at the Crossroads: Economic Impact of Proposed EC 261 Reform* » a été rédigée par le **Dr Hinnerk Gnutzmann** et le **Dr Piotr Śpiewanowski**, à partir de plusieurs années de données sur la performance des vols.

Elle s'appuie sur les horaires prévus et les temps d'arrivée réels pour les années 2023 et 2024, couvrant des vols intra-européens, extra-européens et domestiques aux États-Unis.

Le rapport analyse le fondement économique de l'indemnisation obligatoire des passagers et son impact empirique sur la réduction des retards, les taux d'annulation et la fiabilité du réseau aérien.

Pétition pour sauver les droits des passagers aériens

L'Union européenne s'apprête à réduire drastiquement les droits des passagers : si la réforme entre en vigueur, 60 % des réclamations pour retard ne donneraient plus lieu à aucune indemnisation. Cela signifie plus de retards, moins de compensations... et zéro responsabilité pour les compagnies aériennes.

[En savoir plus et signer la pétition.](#)

À propos d'APRA

L'Association for the Protection of Air Passenger Rights ([APRA](#)) a été créée en 2017 afin de représenter la voix des passagers aériens et de défendre leurs droits. Fondée par plusieurs des principales entreprises mondiales spécialisées dans la gestion des indemnisations de vols, sa mission est d'assurer le plus haut niveau de protection possible pour les voyageurs aériens.

L'APRA participe activement à un dialogue constructif avec les institutions européennes et nationales, ainsi qu'avec les compagnies aériennes, les aéroports, les autorités nationales compétentes et d'autres acteurs clés du secteur.

L'association met à disposition des données fiables, des analyses approfondies et une expertise collective pour éclairer les décideurs politiques et promouvoir les intérêts des passagers européens.

Parmi les membres de l'APRA figurent notamment AirHelp, EUclaim, Reclamador et Flightright, entre autres.



Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14